

LE SPPPY

Le SPPPY est une instance permanente d'information, d'échanges et de concertation dans le domaine de l'environnement et des risques. Ses missions consistent à améliorer la connaissance et l'échange d'informations entre les différents membres, développer des actions concertées pour améliorer la portée de certaines actions réglementaires, travailler sur des champs non couverts par la réglementation et répondant à des besoins spécifiques locaux, contribuer à l'information du public, à la prise en compte de ses attentes et plus généralement au partage de la connaissance et des

compétences dans les différents domaines auxquels il choisit de s'intéresser. Il est co-présidé par le préfet de l'Isère et une personnalité publique locale.

Il compte cinq commissions thématiques :

- Risques majeurs
- Qualité des milieux et biodiversité
- Air-énergie-climat
- Environnement-santé
- Aménagement du territoire et économie durables



Tribune de la Chambre d'agriculture : l'agriculture en Isère face aux dérèglements climatiques



Depuis une dizaine d'années, les agriculteurs ressentent les effets du dérèglement climatique : des sécheresses à répétition dont celle de 2003 qui a marqué les esprits, la date des vendanges qui n'a cessé d'avancer inexorablement depuis quinze ans... Un ravageur du maïs, l'héliotis, qui restait cantonné à 250 kilomètres au sud de notre département se retrouve aujourd'hui régulièrement dans nos parcelles, sans que nous puissions (pour l'instant) employer des moyens de lutte biologique à son encontre.

Forte de ces constats, la profession, et en particulier les éleveurs, travaille depuis plus d'une décennie sur différents programmes de recherche/développement sur l'autonomie fourragère, en augmentant l'utilisation de l'herbe et en diminuant celle du maïs. Ils expérimentent des prairies multi-espèces pour avoir plus de résilience et d'équilibre dans les rations alimentaires ; leur participation massive au concours Prairies Fleuries est là pour en témoigner...

La prise en compte de l'agroécologie oriente les pratiques agricoles vers plus d'agronomie, et une utilisation efficiente de la biodiversité.

Enfin les agriculteurs isérois qui étaient 350 engagés en bio en 2014 sont passés à 600 en 2018, et la progression continue. La montée en puissance de la méthanisation laisse augurer une participation active des agriculteurs pour la production d'énergie verte.

L'enjeu du dérèglement climatique est tel qu'il faut un engagement massif et rapide de tous, et faire en sorte qu'il reste assez d'agriculteurs pour nourrir notre société en contribuant à limiter les dégâts. L'agriculture ne doit plus être un problème mais devenir une solution...

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT SANTÉ :

Cette commission a officiellement été mise en place en 2017-2018. Depuis sa création, la commission s'est réunie à de nombreuses reprises, et quatre lettres ont été publiées (mars et septembre 2018, mars 2019).

Plus d'informations sur <http://www.spppy.org>

COMITÉ ÉDITORIAL :

Nous remercions l'ensemble des membres du comité éditorial (Association des Maires de l'Isère, ARS, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil de développement du Grésivaudan, Chambre d'Agriculture, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, DREAL, Frapna, Grenoble-Alpes Métropole, LAHGGLO, SERA, Ville de Grenoble, Ville de Meylan). Si vous voulez nous rejoindre ou suggérer des thèmes/témoignages, n'hésitez pas à vous faire connaître au SPPPY.



EDITO

Corinne Thievent
Chargée de mission SPPPY

Depuis plus de deux ans, les membres de la commission environnement-santé du SPPPY travaillent collectivement pour préparer leurs lettres semestrielles en santé environnement. Dans l'agglomération grenobloise et le département de l'Isère, les initiatives sont nombreuses et doivent être largement diffusées. Mobilités et qualité de l'air, alimentation et santé, impacts des activités humaines sur l'environnement... autant de sujets que nous avons souhaités mettre en avant à travers les précédents numéros.

Ce quatrième numéro s'intéresse particulièrement aux interactions entre changement climatique et santé environnement. En effet, les enjeux climatiques nécessitent désormais des actions urgentes et significatives, avec la mobilisation de chacun d'entre nous. Nous sommes tous concernés, que ce soit dans nos missions et activités en tant qu'agents du ministère ou dans notre vie quotidienne en tant que citoyens. Face à ce constat, deux grandes pistes d'actions : la réduction des émissions de gaz effet de serre pour limiter au maximum le réchauffement et l'adaptation au changement climatique.

Cette lettre est le fruit d'une collaboration entre les membres de la commission environnement santé, qui ont su mettre leur diversité au profit d'un document commun. En tant qu'animatrice du SPPPY, je souhaite remercier vivement les auteurs des différents articles pour leur contribution, et suis heureuse de vous présenter ce numéro, qui nous réunira je l'espère autour d'une mission commune : "Tous acteurs face au changement climatique".

• NUMÉRO 4 • SEPTEMBRE 2019

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

ENVIRONNEMENT-SANTÉ Lettre d'information

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"

Organisation Mondiale de la Santé, 1999



Tous acteurs du changement climatique.

Tribune de l'association Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpes (SERA).

Le dérèglement climatique concerne tout le monde. Aujourd'hui, un Français émet, en moyenne, 9 tonnes de CO₂ par an. Nous contribuons tous plus ou moins, à renforcer ce dérèglement et nous serons tous, plus ou moins affectés à court ou moyen terme. Sur le long terme nous mettrons en difficultés les conditions de vies de nos enfants et petits-enfants. Nous ne pouvons désormais plus éviter le réchauffement climatique. Mais nous pouvons en limiter très sensiblement l'intensité si la mobilisation est suffisante et rapide.

Mais alors, que faire à notre échelle face au défi du changement climatique ? Comment agir, concrètement, à l'échelle individuelle ou collective ? Les initiatives citoyennes ont-elles un sens alors que c'est tout le système qu'il faudrait faire évoluer pour espérer limiter les effets du dérèglement ?



L'information pour les particuliers est la première nécessité : les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre « domestiques » sont les consommations d'énergie dans l'habitat (chauffage, climatisation principalement), nos modes d'alimentation et les déplacements (individuels et transports de fret pour le trafic de marchandises). Or pour éviter que le climat ne se dérègle davantage, il faudrait diviser par 4 nos émissions de CO₂ d'ici à 2050. La priorité est donc de baisser rapidement notre consommation d'énergies fossiles quelle qu'en soit la source.

SUITE PAGE 2...

Numéro 4 – Septembre 2019

Secrétariat du SPPPY

Unité départementale de l'Isère

Direction régionale de l'environnement,

de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

17 Boulevard Joseph Vallier

38040 GRENOBLE

Standard : 04 76 69 34 34

secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

corinne.thievent@developpement-durable.gouv.fr

Les citoyens doivent également s'impliquer auprès de collectivités parvenir à un changement généralisé : les PCAET en sont un des leviers.

Voici quelques propositions d'actions à mettre en place collectivement :

- Renforcer la formation des acteurs pédagogiques et des collectivités locales, notamment par de l'accompagnement des équipes sur le terrain (en collaboration avec les Points info-énergie par exemple)
- Aider à la mise en œuvre des préconisations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre auprès des populations en vue de changements de comportements (conseils, aides financières, subventions...).



Tous les secteurs doivent être mobilisés et contribuer à réduire les émissions : Transports, agriculture et alimentation, déchets, production d'énergie, urbanisme et aménagement du territoire, achats éco-responsables...

Des gestes simples de chacun peuvent également contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre : chaque geste en la matière peut faire la différence.

On peut notamment citer les actions suivantes :

- Choisir une alimentation locale et de saison en privilégiant des produits biologiques, réduire notre consommation de viande et de produits laitiers, éviter le gaspillage alimentaire.
- Favoriser l'achat d'équipements économes en énergie en évitant les produits peu durables et en plastique, le suremballage... Privilégier l'achat des produits en vrac, d'occasion et le réemploi...

Collectivités, élus associations, citoyens, nous avons tous un rôle à jouer pour l'avenir.

CHANGEMENT CLIMATIQUE À GRENOBLE :

EN 2050, CA CHAUFFE !

par la ville de Grenoble

Les contours du climat grenoblois en 2050.

Le climat grenoblois s'est réchauffé en toutes saisons sur les cinquante dernières années. Grenoble n'est pas épargné par le dérèglement climatique et à l'avenir le phénomène va s'intensifier sur le territoire. A l'horizon 2050, les étés seront particulièrement chauds et secs, marqués par une baisse des précipitations et des périodes de canicule plus intenses et fréquentes (+ 43 jours de chaleur extrême). Les hivers seront quant à eux plus humides, alors que les gelées et les chutes de neige diminueront fortement sur Grenoble et les massifs environnants. Les effets de ces évolutions climatiques seront multiples. La chaleur en ville va s'intensifier et renforcer le phénomène d'îlot de chaleur urbain déjà très important à Grenoble. La hausse probable des précipitations automnales et hivernales pourrait accroître la sensibilité de la ville aux inondations. Enfin, les feux de forêts et les mouvements de terrain sur les massifs environnants seront potentiellement plus fréquents. Les ressources naturelles, la population et le cadre de vie local s'en trouveront alors durablement affectés.



Cette nouvelle donne va notamment induire une hausse des consommations énergétiques pour couvrir les besoins de rafraîchissement, une augmentation généralisée des besoins en eau et une plus grande fréquentation des lieux de fraîcheur pendant les périodes de chaleurs. En anticipation, les territoires développent actuellement des stratégies d'adaptation : végétalisation, déminéralisation des surfaces, attention portée à la gestion de l'eau et à la présence de l'eau dans l'espace public, prise en compte du confort d'été dans les bâtiments, évolution des rythmes de vie et de travail... autant d'actions à mettre en œuvre pour contribuer à atténuer les effets du changement climatique.

Pour plus d'informations :

<https://www.grenoble.fr/1456-de-l-attenuation-a-l-adaptation-au-changement-climatique.htm>



Photo © Sylvain Frappat - Jardin des Vallées

L'ENVIRONNEMENT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION GRENOBLOISE : Initiatives et expériences locales

Les travaux de la commission environnement-santé du SPPPY peuvent couvrir un champ très large, s'étendant à l'ensemble des interactions entre environnement et santé. Dès lors, les témoignages et initiatives présentées ici n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils ont été retenus car répondant à l'actualité ou à des évolutions réglementaires significatives.

LA SANTÉ ENVIRONNEMENT - PCAET DU PAYS VOIRONNAIS

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (31 communes, 93 000 habitants) a adopté son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2019. Il s'agit d'un document stratégique et opérationnel prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie sur les thèmes de la réduction des Gaz à Effet de Serre, de l'adaptation au changement climatique, de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, de l'amélioration de la qualité de l'air, du développement des énergies renouvelables et de la séquestration du carbone.

"Organiser la transition du territoire vers un modèle de développement plus soutenable", telle est l'une des 3 orientations stratégiques définies dans le projet de territoire du Pays Voironnais. C'est pour répondre à cet enjeu et pour se conformer à la loi de transition énergétique que le Pays Voironnais a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial pour les six prochaines années. Cette feuille de route a pour objectif de répondre aux attentes fortes de la population en matière de qualité de l'air et de santé publique, de développement des énergies renouvelables et d'évolution des pratiques en matière de mobilité.

Deux objectifs majeurs :

- **Réduire la consommation énergétique du territoire de 20% d'ici 2030.** Avec 42% des dépenses énergétiques, le transport offre le potentiel de réduction des consommations le plus important avec notamment l'optimisation du remplissage des véhicules (covoiturage, auto-stop organisé), le développement des modes de transport doux (vélo classique et électrique)... Le secteur résidentiel, avec 30% des dépenses énergétiques, offre également un potentiel important grâce à la rénovation des logements. Ainsi le PCAET prévoit la rénovation de 800 logements par an.

- **Augmenter la production d'énergies renouvelables de 200 GWh/an d'ici 2030.** Aujourd'hui, seuls 125 GWh sont produits à partir d'énergie renouvelable soit 5% des consommations d'énergie, il s'agit donc d'atteindre 325 GWh/an d'ici 2030. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation pour y parvenir. Ainsi un parc solaire au sol va voir le jour d'ici 2020 sur l'ancien centre de stockage des déchets du Site écologique de La Buisse ; il permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1000 foyers. Deux projets de réseau de chaleur bois sont également en cours de réflexion sur les villes de Moirans et de Voiron.



Les aspects santé-environnement du PCAET

Le PCAET doit également prendre en compte de façon plus transversale les aspects études et connaissances des impacts du changement climatique sur la santé des populations, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS) signé avec de nombreux partenaires à l'échelle du Pays Voironnais. Dans son axe santé environnement, le CLS a pour ambition de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie avec **4 objectifs visant à prévenir les risques sanitaires liés :**

- **à la qualité de l'air :** les actions de réduction des émissions de particules fines et oxydes d'azote liées au chauffage au bois non-performant et aux déplacements ;

- **au changement climatique :** les actions de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de préservation de la ressource en eau ;

- **à l'alimentation :** réduction de l'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation (empreinte carbone de l'assiette des consommateurs) ;

- **aux pollens :** application du plan départemental de lutte contre l'ambrosie, lutte contre les espèces invasives.

CIAS du Pays Voironnais : alexandra.bako@paysvoironnais.com
PCAET : olivier.chirpaz@paysvoironnais.com



ACTUALITÉS NATIONALES

- **9 juillet 2019 :** réunion des groupes de travail du Plan National Santé Environnement 4 et notamment du site <https://territoire-environnement-sante.fr>, qui a pour objectif de démultiplier les actions en santé environnement dans les collectivités. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est proposé aux collectivités pour recenser les actions en santé environnement qu'elles souhaitent partager.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

- **Juin 2019 :** lancement de réseau départemental d'Education et de promotion de la santé environnement (animé par l'IREPS et le Graine) et lancement du site régional d'échanges www.esse-ara.org
- **11 juin 2019 :** tenue de la 4^{ème} CRSE
- **5 septembre 2019 :** conférence du SPPPY sur la qualité de l'air et les mélanges cocktails à Grenoble
- **14 novembre 2019 :** journée régionale d'échanges en santé environnement à Lyon
- **14 et 15 novembre 2019 :** Forum inter SPPPI (Nouveaux moyens d'information et de communication / Santé environnement / Economie circulaire).
Inscription : <https://inscription-forum-spppi-2019.eventbrite.fr>

DE L'IMPORTANCE DES ARBRES DANS LA VILLE par la FRAPNA

La présence d'eau, de verdure et de sol vivant est indispensable à la vie et en particulier à la santé physique et psychique des hommes, des femmes, des enfants. En ville, où vivent la majorité des êtres humains, tout est utile (jardins, murs, terrasses, balcons végétalisés...) mais les arbres sont les plus efficaces en particulier par le rapport entre la surface au sol et la surface des feuilles. De plus, les personnes qui ont des difficultés à sortir de chez elles peuvent profiter de la vue et de l'impact de cette verdure qui est à leur hauteur. Planter des arbres est une mesure très vertueuse ; malheureusement, c'est une mesure à moyen terme et nous sommes dans l'urgence. Entretien des arbres et ne pas les détruire lors de la construction d'immeubles ou d'infrastructures est donc une priorité vitale encore plus en ville qu'à la campagne.